

Tout comprendre en 5 min !

Les protections auditives

REFERENCES REGLEMENTAIRES

- Code du travail : Art. R.4321-1 à 5, Art. R.4322-1 et 2, Art. R.4323-91 et 98, Art. R.4323-104 à 106, Art. R.4431-1 à 4437-4
- Décret n°2006-892 du 19 juillet 2006
- Norme NF EN 352

LIMITES D'EXPOSITION

Evaluation des risques et mesures

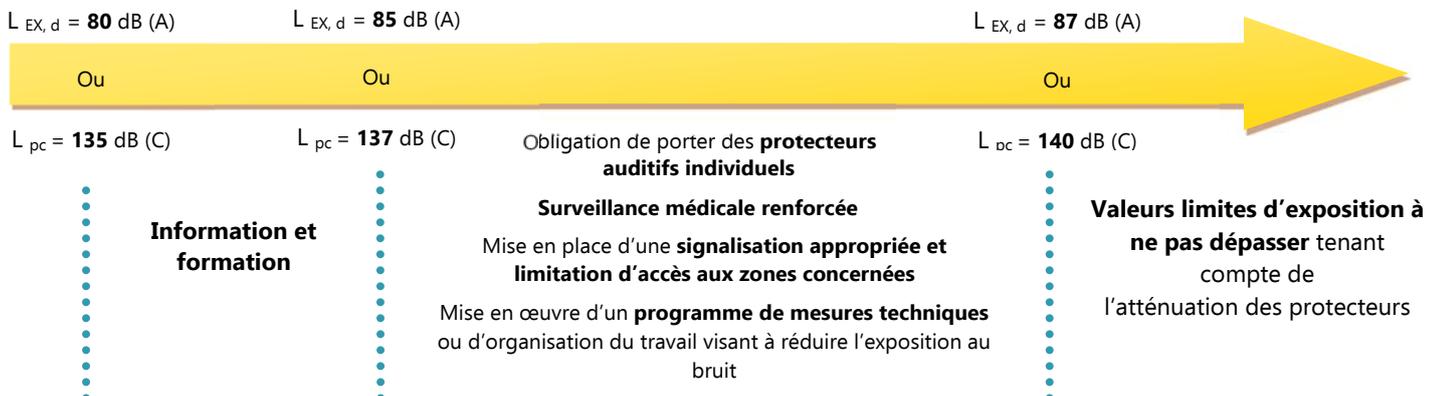
L'employeur doit procéder à l'**évaluation des risques** pour la santé et la sécurité des travailleurs, dans ce cadre, il doit évaluer et, si nécessaire, **mesurer les niveaux de bruit auxquels les travailleurs sont exposés**.

La réglementation définit deux indicateurs qui permettent d'évaluer le risque lié au bruit :

- **Le niveau d'exposition quotidienne au bruit** : moyenne pondérée dans le temps des niveaux d'exposition au bruit pour une journée de travail nominale de huit heures, noté **L_{EX, d}**.
- **Le niveau de pression acoustique de crête** : niveau de la valeur maximale de la pression acoustique instantanée mesurée avec la pondération fréquentielle C, noté **L_{pc}**. C'est par exemple, le bruit créé par des chocs métalliques intenses, des échappements d'air comprimé, ou d'autres événements qui peuvent être qualifiés de bruit impulsionnel.

Des actions différentes selon le niveau

Selon le niveau de deux indicateurs **L_{EX, d}** et **L_{pc}**, la réglementation prévoit différentes actions :



CHOIX ET ENTRETIEN DES PROTECTEURS AUDITIFS

Deux types de protecteurs



On distingue principalement deux types de protecteurs :

- Les protecteurs munis de coquilles (casques anti-bruit et serre-tête)
- Les bouchons d'oreille

LES PROTECTEURS MUNIS DE COQUILLE

Les protecteurs munis de coquilles offrent **une meilleure atténuation** et sont recommandés **pour un port intermittent**.

Il en existe de plusieurs sortes :

- Les casques enveloppants



- Les serre-têtes



- Les serre-têtes montés sur casque



- Les serre-nuques



LES BOUCHONS D'OREILLE

Les bouchons d'oreille sont adaptés pour un **port continu** et **nécessitent un parfait état d'hygiène**.

Type de bouchons		Caractéristiques
Bouchons « pré-moulés »		Ils peuvent être introduits dans le conduit auditif sans façonnage préalable. Ils sont en général fabriqués en silicone, caoutchouc ou en une matière souple, et souvent disponible en plusieurs tailles. Ils sont en général réutilisables.
Bouchons « façonnés par l'utilisateur »		Ils sont fabriqués à partir de matériaux susceptibles d'être comprimés ou malaxés par l'utilisateur avant introduction dans le conduit auditif. Ils peuvent être jetables ou réutilisables.
Bouchons « moulés sur mesure »		Ils sont en général fabriqués à partir de matière plastique moulée, en acrylique ou silicone. Ils sont obtenus à partir d'un moulage du conduit auditif et sont de ce fait personnalisés. Ils sont réutilisables.
Bouchons « réunis par une bande »		Ce sont des bouchons prémodelés ou façonnés par l'utilisateur, réunis par une bande plastique.

Critères de choix

Les critères de sélection sont multiples :

- **Le marquage CE**, qui doit être présent
- Les exigences en matière **d'affaiblissement acoustique**
- Le **confort** de l'utilisateur
- L'**activité** de l'opérateur
- L'**environnement** de travail
- Les éventuels **troubles médicaux**
- La **compatibilité avec d'autres équipements de protection** individuelle

Les protecteurs doivent présenter des caractéristiques d'affaiblissement acoustique tel que le niveau perçu sous le protecteur soit inférieur aux limites d'exposition réglementaires. Toutefois, il est inutile de surprotéger l'utilisateur, ceci aurait la conséquence de l'isoler de son environnement sonore et pourrait l'exposer à de nouveaux risques

(ex : incapacité à communiquer ou à entendre un signal de danger)



Attention les protecteurs ne sont efficaces que s'ils sont correctement portés pendant la totalité du temps d'exposition au bruit.

Entretien, hygiène et stockage

Une **inspection quotidienne** des protecteurs permet de vérifier leur bon état et **d'identifier les détériorations** éventuelles. Il est recommandé de prévoir tout moyen approprié en vue du stockage des protecteurs dans **de bonnes conditions de salubrité** lorsqu'ils ne sont pas utilisés. La fourniture d'un étui pour les bouchons d'oreille ou d'un sachet pour les serre-têtes contribue à encourager l'utilisateur à en prendre soin et à augmenter la durée de vie du protecteur. Il est impératif de mettre en place les **bouchons d'oreille avec des mains propres**. S'ils sont réutilisables, il convient de les **nettoyer** et les **désinfecter régulièrement** selon les indications du fabricant.

► **Aller plus loin : brochure INRS ED 868 – les équipements de protection individuelle de l'ouïe**



Le CDG45 autorise la réutilisation de ses informations et documents dans les libertés et les conditions prévues par la licence ouverte sous réserve d'apposer la mention :

Source CDG45, titre et lien du document ou de l'information et date de sa dernière mise à jour